

Nous nous rendons compte de toutes les difficultés inhérentes à cette question, mais j'aimerais signaler que nous sommes l'une des rares nations ayant accepté ses responsabilités à l'égard de l'ONU et du monde et qui n'ait rien fait à la Chambre des communes et dans le cadre de la compétence du Parlement pour mettre en œuvre l'une des dispositions de cette déclaration internationale.

Dans les années passées, j'ai proposé des motions à ce sujet. Si je comprends bien, un bill définissant les droits de l'homme, une fois devenu loi, définira de nouveau les grandes libertés fondamentales; il établira sans équivoque que, lorsque le Canada a souscrit à la déclaration universelle sur les droits de l'homme, c'était le peuple canadien qui s'engageait. Et surtout, un tel bill fera en sorte que les Canadiens verront leurs droits clairement définis, en ce qui concerne le domaine national, et assurera que, dans le cadre des limites constitutionnelles de notre pays, aucune distinction injuste ne sera tolérée.

Je suis de ceux qui croient que, dans le domaine international actuel, l'une des grandes responsabilités du monde libre est d'assurer que chaque nation qui en fait partie agisse de telle sorte qu'aucune nation qui n'en fait pas partie ne puisse dire que les nations libres établissent des distinctions injustes. Nous espérons, en conformité des pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral, présenter aussitôt que possible ce bill des droits et, de la sorte, faire franchir à notre pays le plus grand pas jamais accompli depuis des années en vue du maintien et de la sauvegarde de la liberté.

Mon honorable ami dit que la situation internationale est telle qu'il aurait dû en être longuement fait mention dans le discours du trône. Je diffère d'avis avec lui sur ce point. Le discours du trône est censé être le menu du Parlement, et de simples déclarations béates concernant des chimères, à moins qu'elles ne s'accompagnent de modifications effectives des lois, sont vides de sens dans ce contexte. Voilà pourquoi il n'a pas été fait mention de la situation internationale dans le discours du trône.

Je connais les opinions de mon honorable ami sur les affaires internationales et j'en parlerai un peu plus tard. Durant la campagne électorale, l'honorable député a fait sur le sujet diverses déclarations qui, je crois, pourront être abordées dans une discussion générale à une date convenable qui sera déterminée afin de convenir à la Chambre. Elle aura l'occasion de discuter des affaires internationales lorsque nous établirons un comité auquel pourront être déferés les crédits du ministère des Affaires extérieures. Il me

tarde d'entendre cette discussion, car c'est par ce moyen que nous pouvons obtenir un degré raisonnable d'unanimité dans nos affaires internationales.

Je partage l'avis de mon honorable ami quand il dit que les dirigeants du monde libre n'ont pas le devoir d'être inflexibles, mais de faire preuve d'une certaine souplesse d'esprit, sans donner dans l'apaisement, pour obtenir tout ce qu'exige le maintien de la paix, car chacun d'entre nous sait fort bien que nous n'aurions, sans cela, d'autre choix que le suicide organisé.

Bien que mon honorable ami dise qu'aucun changement n'est intervenu ces derniers mois, je suis d'avis que la période d'incertitude qui a suivi le lancement du premier et du deuxième spoutnik, et mené à la réunion de l'OTAN en décembre, à Paris, a maintenant fait place à un sentiment de plus grande assurance de la part de l'Occident. Le monde libre a confirmé son point de vue selon lequel l'OTAN n'est pas de nature agressive et je crois qu'en ce qui concerne l'initiative, la situation s'est améliorée au cours des dernières semaines. Ce changement peut être attribué, dans une certaine mesure, à la conduite récente du gouvernement soviétique dont l'attitude à l'égard d'une conférence au sommet est beaucoup moins accommodante que nous pouvions le prévoir il y a quelques mois, mais il me faudrait un argument beaucoup plus frappant que la simple affirmation du chef de l'opposition pour déclarer, comme lui, qu'une conférence au sommet ne devrait avoir que deux puissances participantes. Nous estimons que le Royaume-Uni et le Commonwealth ont le droit d'être représentés lors d'un pareil entretien. Nous, c'est-à-dire le Canada en tant que membre du Commonwealth, avons le droit d'exprimer notre opinion nous-mêmes plutôt que par l'intermédiaire d'un représentant des États-Unis, et ce n'est là aucune critique à l'adresse de ceux-ci.

La position diplomatique de l'Occident a été renforcée du fait que les autorités soviétiques se sont abstenues de se joindre aux autres nations intéressées aux études techniques destinées à écarter la possibilité d'une attaque surprise au-dessus de l'Arctique. Au cours des quelques derniers jours, il y a eu aussi certains indices que l'URSS éprouve de nouvelles difficultés dans ses relations extérieures, notamment avec la Yougoslavie. Je crois que la coalition des puissances de l'Ouest, par suite de la réunion de décembre et, encore une fois, de ce qui s'est passé au cours des quelques derniers jours, à la réunion de Copenhague, a acquis un sens raffermi de l'orientation qu'elle doit prendre et des